



# TENNIS CLUB DE CHÂTEAU GOMBERT

## INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 2024 / 2025



Sont considérés « membres du club » les adhérents à jour de leur cotisation annuelle, les bénévoles membres actifs du Comité de direction ou du bureau, les membres d'honneur désignés par le Comité de direction du bureau. Les tarifs des cotisations annuelles est fixé chaque année au plus tard en juin par le comité directeur. Les moins de 16 ans sont représentés par leur tuteur légal aux AG ordinaires et extraordinaires. Les joueurs ayant fait le choix d'acquérir uniquement des carnets de tickets hors licence doivent être assurés individuellement pour leur pratique sportive.

**La liste du Bureau et du Comité de direction est affichée au club et sur le site internet**

Une tenue correcte est exigée (torse nu interdit) ainsi que le port de chaussures exclusivement dédiées au tennis. Tous signes d'appartenance politique ou religieuse ne sont pas autorisés dans l'enceinte du club qui est un lieu de neutralité. Il est recommandé de ne pas laisser les enfants sans surveillance sur les courts. Les parties communes, vestiaires, douches, WC et accès au club doivent être laissées propres après toute utilisation. Signaler au secrétariat du club toute défectuosité de matériel ou d'équipement. Les joueurs sont priés de laisser le court propre (pas de déchet, masques, chewing-gum, bouteilles, boîtes de balles...) Vous êtes invités à respecter les espaces non-fumeurs. Pas d'animaux domestiques sur les courts (merci de ramasser les excréments de vos animaux) ; Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du club.

### ECOLE DE TENNIS ADULTES ET ENFANTS

Les enfants et adultes de l'école de tennis sont tous licenciés et donc à jour de leur cotisation annuelle en intégralité (possibilité de régler en 3 fois). L'année de naissance est prise en compte pour définir la catégorie Jeune ou adulte. La cotisation annuelle est calculée sur la base de 27 séances minimum pour l'année.

Pour les mineurs, le certificat devra établir une absence de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition. (*Document disponible sur le site du club*). Aucune annulation ni remboursement de cotisation ne sera acceptée au-delà du 1er octobre sans présentation d'un certificat médical.

L'inscription de l'enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité.

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entièr responsabilité des parents en dehors de l'heure de cours ou les enfants sont sous la responsabilité du moniteur. Il est demandé aux parents d'avertir le club en cas d'absence temporaire ou prolongée.

Le club se réserve le droit après avis du Comité Directeur d'exclure temporairement ou définitivement sans remboursement de la cotisation, toute personne qui serait à l'origine de trouble grave.

Jusqu'à l'âge de 13 ans, les enfants inscrits à l'école de tennis ont l'accès aux terrains compris dans leur cotisation.

Le club propose des cours de tennis pour les enfants et adultes pratiquant le tennis en compétition, sur sélection. L'inscription se fait en même temps que l'adhésion lors des journées programmées. Aucune licence de sera délivrée en l'absence de paiement.

### CARNET DE TICKETS

Vous êtes membres du club et vous souhaitez inviter un ou plusieurs joueurs non licenciés au TC Château, nous pouvons ajouter des tickets à votre abonnement.

### AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, adhérent(e) au Tennis Club de Château Gombert, donne par la présente mon autorisation pour que mon image soit capturée, enregistrée et utilisée par le Tennis Club de Château Gombert à des fins promotionnelles, notamment pour la diffusion sur le site web du club, les réseaux sociaux, les publications imprimées et tout autre support de communication du club. Je consens également à ce que mon image puisse être utilisée dans des publications médiatiques relatives aux événements organisés par le Tennis Club de Château Gombert, y compris dans les journaux locaux, les magazines et autres supports de presse.

Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée et s'applique à toutes les images capturées pendant ma présence sur les installations du club ou lors de ses événements, à moins que je ne retire expressément cette autorisation par écrit.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :